

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À L'ÉTAT

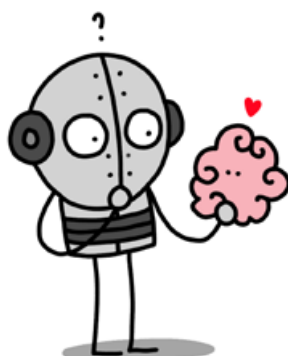
Lignes directrices des services et logiciels
numériques en ligne utilisant l'intelligence artificielle (IA)
pour les membres du personnel de l'État de Genève



Ce document s'adresse en premier lieu aux membres du personnel de l'État de Genève. Il vise à introduire les services numériques en ligne utilisant l'IA, clarifier les cas d'utilisation autorisés ou non-autorisés de ces services et rappeler les bases légales en vigueur¹. Ce document est rendu public par transparence et afin de contribuer aux travaux d'autres organisations, qu'elles soient publiques ou privées, étant entendu que les indications qu'il contient s'adressent principalement aux membres du personnel de l'État de Genève.

TABLE DES MATIÈRES :

• INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?.....	3
• PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'UTILISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE.....	3
• PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.....	4
• Service ou logiciel fourni par un tiers.....	5
• Service ou logiciel fourni par l'État.....	5
• RESPONSABILITÉ.....	6
• DOMAINES D'APPLICATION POSSIBLES.....	6
• BASES LÉGALES: RAPPEL SYNTHÉTIQUE.....	7
• LA RÈGLE DES TROIS « COMMENT ».....	7
• LES ASPECTS PRATIQUES DE L'UTILISATION DE PRODUITS OU DE SERVICES NUMÉRIQUES EN LIGNE UTILISANT L'IA GÉNÉRATIVE.....	8
• RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES.....	8
• EN CAS DE QUESTIONS.....	9
• CAS D'USAGE.....	9
Exemples (généraux) d'utilisation appropriée.....	9
Exemples spécifiques (spécialisés) d'utilisation appropriée.....	13
Exemples d'utilisation inappropriée.....	14



¹ Ce document n'aborde pas les aspects philosophiques en lien avec ces outils, ni la mise à disposition de ces outils par l'Etat, ni la formation nécessaire à leur usage. Pour tout complément sur ces points, voir les ressources complémentaires.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Selon l'encyclopédie en ligne Wikipédia, l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») est « un ensemble de théories et de techniques visant à réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine ».

Les applications de l'IA sont nombreuses et incluent notamment les moteurs de recherche, la compréhension du langage naturel, les outils de génération d'images ou de texte, la traduction automatique ou encore les systèmes de recommandation.

Elle s'appuie sur des algorithmes, des données et plusieurs méthodes statistiques et mathématiques, comme par exemple le calcul statistique, l'algèbre linéaire ou encore le calcul vectoriel.

L'IA générative est un type d'IA qui peut être utilisé pour créer de nouveaux contenus ou améliorer des contenus existants : textes, images, vidéos, sons ou codes. Elle est dite générative car elle peut générer, pour une information donnée en entrée,

une suite statistiquement cohérente en sortie, qui s'apparente du point de vue de l'utilisateur à une réponse raisonnée.

De nombreux modèles de langages (*Large language model* - LLM) sont disponibles après avoir été entraînés sur de très grandes quantités de données. Ces modèles sont disponibles pour être intégrés dans du matériel informatique (smartphones, laptops), dans des logiciels (systèmes d'exploitation, logiciel de bureautique ou d'édition de photo).

De nombreuses sociétés offrent des produits sous forme de services en ligne (*Software as a Service* - SaaS) se basant sur ces modèles LLM, comme ChatGPT d'OpenAI, Gemini de Google, Copilot de Microsoft, ou encore MidJourney pour ne nommer que quelques exemples.

Ces outils permettent à l'utilisateur de saisir un texte, de parler, d'importer une image ou des fichiers, afin d'obtenir de

nouveaux contenus sur la base de ces éléments. Ce document porte donc autant sur :

- des services en ligne d'IA générative comme des chatbots (p.ex. ChatGPT) et des outils de génération d'images (p.ex. MidJourney)
- que d'autres services numériques ayant recours à l'IA générative, comme les moteurs de recherche (p.ex. Google) ou les outils de traduction (p.ex. DeepL)
- ou encore sur leur utilisation dans le cadre d'un service fourni par l'État.

Par ailleurs, pour découvrir les principes de base de l'intelligence artificielle et ses opportunités, vous pouvez consulter le [parcours e-learning](#) ludique et interactif élaboré à l'intention des entreprises (3 x 8 minutes)².

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'UTILISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE³

Les services numériques en ligne utilisant l'IA générative évoluent rapidement. Nous vous encourageons à explorer ces technologies et à envisager leurs implications pour votre organisation et vos activités, conformément à la [stratégie des ressources humaines « Travailler autrement »](#). L'exploration permet notamment d'identifier des cas d'usages et des bonnes pratiques.

Dans ces explorations, il est important de toujours faire preuve de prudence lorsque des informations couvertes par le secret de fonction, des informations sensibles pour l'État ou des informations contenant des données à caractère personnel sont traitées.



² Formation en ligne élaborée par le département de l'économie et de l'emploi à l'intention des entreprises genevoises.

³ Ces principes feront l'objet de révisions périodiques afin de tenir compte des pratiques émergentes et de faciliter une compréhension évolutive de ces technologies.

Cela implique pour tous d'être attentifs à la nature des informations transmises à l'extérieur de l'administration cantonale, ainsi qu'à l'intégration de l'IA dans les systèmes informatiques existants en tant qu'assistance ou d'outil d'aide à la décision.

Ce faisant, vous devez appliquer certains principes et faire preuve d'esprit critique. L'IA générative peut être bénéfique pour votre travail, mais elle exige une utilisation prudente et réfléchie. Suivez les conseils énoncés ici pour une approche équilibrée.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX SUIVANTS S'APPLIQUENT TOUJOURS AUX SYSTÈMES UTILISÉS :

1. Vous êtes encouragée ou encouragé à faire preuve de curiosité, à expérimenter et à partager les enseignements de vos expérimentations avec vos collègues et votre organisation.

2. Vous devez toujours être consciente ou conscient :

- des informations auxquelles vous avez accès,
- de leur classification publique, non-publique, interne, confidentielle ou secrète,
- des droits et des restrictions qui s'appliquent à ces informations,
- des conditions dans lesquelles ces informations peuvent être partagées.

3. Vous devez toujours être attentive ou attentif aux caractéristiques des systèmes auxquels vous transmettez des informations. Posez-vous les questions suivantes :

- Ces informations peuvent-elles légalement être transmises à ce système ?
- Que fera le prestataire de services de ces informations une fois qu'elles ne seront plus en votre possession ?
- Quels droits sont cédés en plaçant l'information ailleurs ?

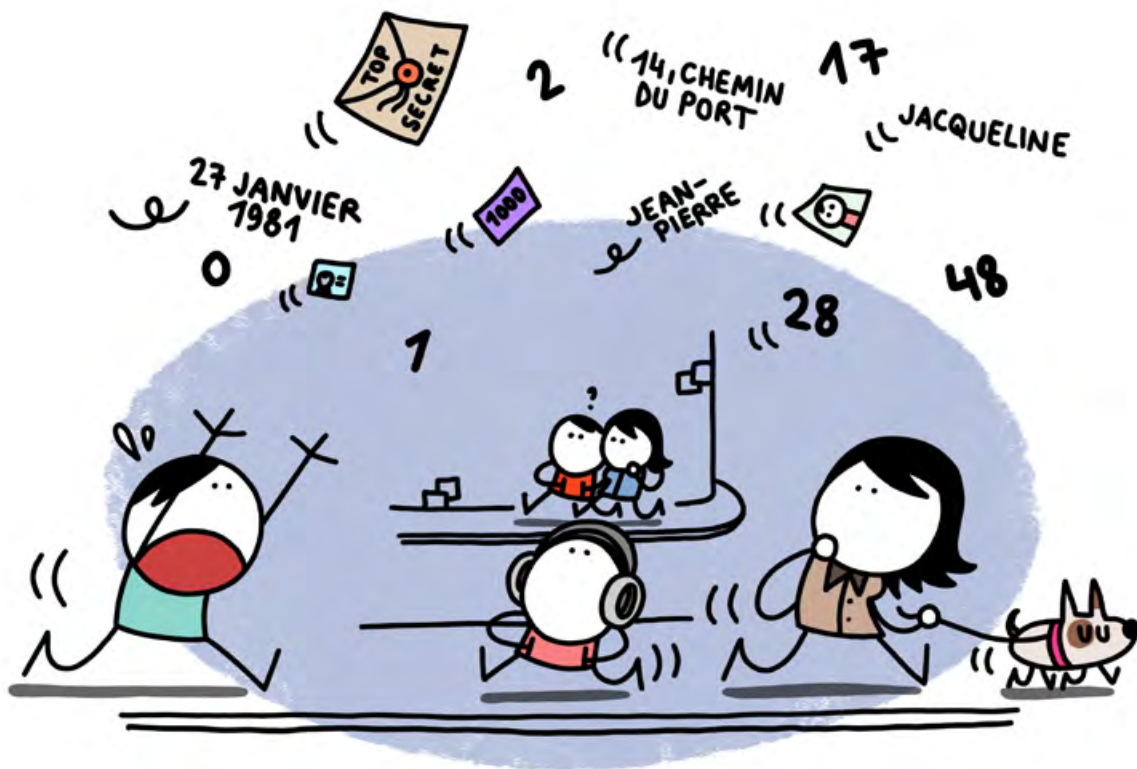
De plus, les outils d'IA génératives ne doivent pas être considérés comme des sources en soi. Ceci d'autant plus qu'une même question posée à plusieurs reprises donnera des réponses différentes.

Seules les données publiques peuvent être transmises sans autre précaution particulière à l'extérieur de l'administration ou de votre service.

Partez du principe que toute information saisie dans des outils externes d'IA générative est potentiellement rendue publique, même dans une utilisation en mode « privé »⁴.



⁴ Le mode « privé » ou un équivalent fait référence à un engagement du fournisseur de service à ne pas utiliser les données de l'utilisateur pour entraîner son modèle, avec toutefois une incertitude quant à cet engagement.



PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

SERVICE OU LOGICIEL FOURNI PAR UN TIERS

Les pouvoirs publics n'ont pas de contrôle sur l'utilisation des données par des outils d'IA générative basés sur le web. Par conséquent, il est impératif de ne jamais saisir dans les outils d'IA générative des informations dont la compromission ou la perte pourrait nuire à des individus, des groupes d'individus, une organisation ou l'État en général. En cas de doute, renoncez à l'utilisation de ce service. Assurez-vous de respecter les principes suivants :

- Ne saisissez aucune information soumise au secret de fonction ou qui puisse révéler des informations secrètes, confidentielles ou non publiques.
- Ne saisissez jamais des données confidentielles, sensibles ou des informations révélant les intentions de l'État (qui pourraient ne pas être dans le domaine public).
- N'insérez jamais de données personnelles ou se rapportant à une personne identifiée ou identifiable.
- Utilisez uniquement des données classifiées «publique» et respectez les prescriptions légales générales applicables en matière de confidentialité, de sécurité de l'information et de protection des données.

Vous devez notamment veiller à ce que les questions posées à ces outils ou les documents transmis pour analyse ou synthèse ne contiennent pas de données personnelles, ni ne trahissent des informations classées non publiques, confidentielles ou secrètes.

SERVICE OU LOGICIEL FOURNI PAR L'ÉTAT

En ce qui concerne les services ou logiciels fournis par l'État, l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) tient à jour un ensemble de ressources documentaires:

- [Une section dédiée à l'IA dans l'intranet État « Systèmes d'information ».](#)
On y trouve notamment le lien vers ces lignes directrices, un lien vers le centre de documentation et les ressources classiques d'un intranet, actualités, agendas, etc.

Pour tout service ou logiciel pour lequel d'autres règles d'utilisation ne sont pas développées dans les ressources documentaires précitées, ces lignes directrices s'appliquent.

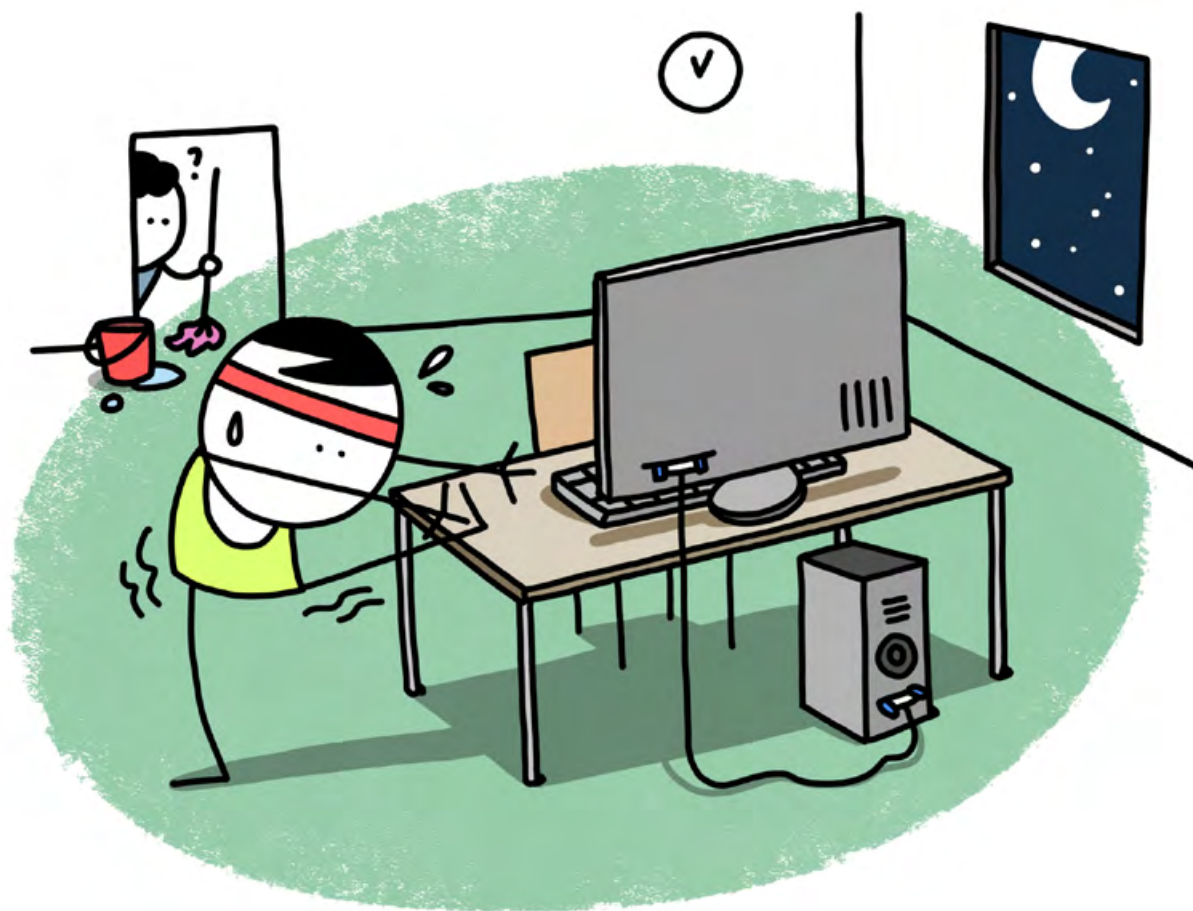
RESPONSABILITÉ

Comme pour tous les systèmes numériques, les membres du personnel sont responsables de leurs propres actions lorsqu'elles ou ils utilisent ces applications externes dans le cadre de leur fonction.

Vous êtes responsable des données que vous introduisez dans un service numérique en ligne utilisant l'IA générative et de l'usage que vous ferez des informations générées par cette technologie.

Soyez consciente ou conscient des biais possibles dans les résultats de l'IA : manipulation de l'éditeur, censure non justifiée, préférences pour des idées communes, biais dus aux sources du système. Ces résultats sont potentiellement vecteurs d'informations erronées, dépassées ou lacunaires ; ils doivent être vérifiés et cités de manière appropriée.

Enfin, vous devez garder à l'esprit que les réponses textuelles des outils d'IA générative peuvent être dénuées d'expression émotionnelle ou de nuances de langage. Vérifier ces réponses avant de les transmettre à des tiers est souvent nécessaire pour limiter les malentendus.



DOMAINES D'APPLICATION POSSIBLES

Les applications possibles de services numériques ou logiciels en ligne utilisant l'intelligence artificielle sont nombreuses et incluent notamment la création de contenu textuel ou graphique sur la base d'un sujet donné, la production de synthèse d'une ou plusieurs sources, l'appui dans la génération d'idées, la production d'une première version d'un document standard, la traduction de textes, le développement de code, l'analyse de données.

Vous trouverez des exemples à la fin de ce document.

BASES LÉGALES : RAPPEL SYNTHÉTIQUE

Les prescriptions légales entourant les activités des membres de la fonction publique s'appliquent également à l'utilisation de services numériques en ligne. Les membres des autorités, les agents publics (fonctionnaires, employés, auxiliaires, apprentis, stagiaires, etc.) et les personnes physiques et morales auxquelles une tâche de droit public a été confiée, qui souhaitent faire usage de l'IA ou de l'IA générative doivent notamment prendre en compte :

- la protection des données personnelles⁵,
- le respect du secret de fonction⁶,
- le respect de l'intérêt de l'État⁷,
- les règles relatives à l'usage des systèmes d'information et de communication, notamment concernant la sécurité de l'information et l'usage des ressources informatiques et de communication contenues dans les directives transversales y relatives⁸ et leurs annexes.

Selon les cas d'application, d'autres exigences, par exemple en matière de droits d'auteur, devront également être prises en considération.

LA RÈGLE DES TROIS «COMMENT»

Avant d'utiliser un service numérique en ligne utilisant l'IA générative, posez-vous ces trois questions :

Comment vos informations seront-elles utilisées par le système ?

Ces outils peuvent apprendre à partir des informations (texte, prompt⁶, question, etc.) que vous leur donnez. Les services en ligne se basent souvent sur un modèle économique d'une contribution par l'utilisation : votre utilisation permet au fournisseur d'améliorer son service.

Ne saisissez pas d'informations sensibles dans des services numériques en ligne utilisant l'IA générative, tout comme vous ne partageriez pas des documents de travail sur des réseaux sociaux.

Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent-elles induire en erreur ?

Ces outils peuvent produire des résultats crédibles et peuvent donner des réponses différentes à la même question. Ils peuvent s'appuyer sur des sources auxquelles vous ne feriez pas confiance dans d'autres contextes, voire des sources inventées.

Restez donc vigilante ou vigilant face au risque de désinformation et appliquez toujours des normes élevées de rigueur en indiquant les sources des résultats obtenus.

Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne-t-il ?

Un modèle de langage d'IA générative produit des réponses en choisissant de manière probabiliste des mots parmi une série d'options qu'il classe comme plus ou moins plausibles. Ces outils ne peuvent pas comprendre le contexte, les termes ou les préjugés.

Utilisez votre propre jugement et vos connaissances pour évaluer et questionner les résultats produits par ces outils.



⁵⁻⁸ Liste des principales bases légales pertinentes en fin de document.

⁹ Un prompt est une instruction fournie à un système d'IA générative.

LES ASPECTS PRATIQUES DE L'UTILISATION DE PRODUITS OU DE SERVICES NUMÉRIQUES EN LIGNE UTILISANT L'IA GÉNÉRATIVE



Références :

Lorsque vous utilisez des résultats d'un produit ou service numérique en ligne utilisant l'IA générative mot pour mot ou avec des modifications mineures, il est important d'indiquer clairement que l'un de ces outils a été utilisé. Citez-le dans une note de bas de page, en incluant leur URL et toutes les sources utilisées comme références.

Par exemple : « Image générée à l'aide du service MidJourney, le 1^{er} juin 2024, sur la base du texte « Sur nos monts, quand le soleil annonce un brillant réveil. »



Compte utilisateur :

Utilisez votre adresse électronique jetable fournie par l'État (ex : **wlsv-0ljv@xxxxx.ch**) pour toute utilisation de service numérique en ligne utilisant l'IA générative décrite dans ce guide. Pour rappel, l'OCSIN fournit une adresse email jetable, qui ne permet pas d'identifier directement que vous travaillez pour l'État de Genève.

Plus d'informations sur le Wiki État [ici](#). Toutefois, votre adresse IP est visible par tout service en ligne et peut être utilisée pour vous relier à l'État de Genève.



Problème d'accès :

Si vous rencontrez un problème d'accès à un service externe courant, vérifiez en premier lieu si le problème ne provient pas du service externe lui-même en consultant <https://downforeveryoneorjustme.com>. Si le service fonctionne normalement, contactez votre hiérarchie.

Testez :

Variez les services que vous utilisez et les inputs (entrées) pour voir ce qui fonctionne le mieux par rapport à vos objectifs.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES ¹⁰

Vous trouverez ci-dessous quelques ressources complémentaires et références :

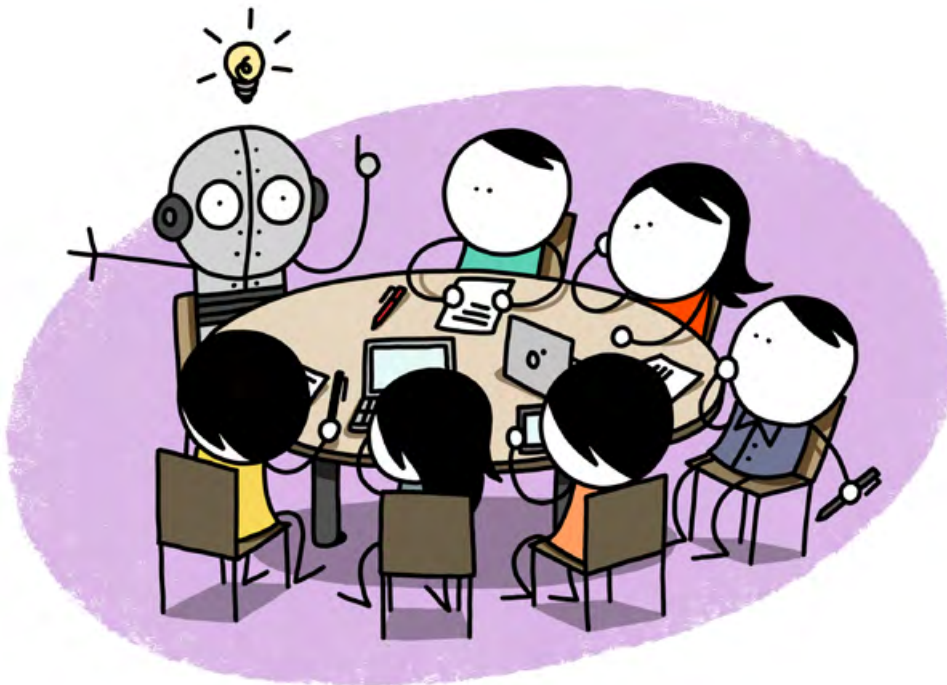
- [Fiche technique sur l'utilisation d'outils d'IA générative au sein de l'administration fédérale](#)
- [« Intelligence artificielle » – lignes directrices pour la Confédération](#)
- [Code de bonnes pratiques de la Confédération pour une science des données centrée sur l'être humain et digne de confiance](#)
- [Dossier Genève numérique sur ge.ch](#)
- [La politique numérique pour Genève](#)
- [Dossier sur l'intelligence artificielle de l'Université de Genève, avec un guide à l'intention de la communauté universitaire](#)
- [Parcours e-learning à l'attention des entreprises sur l'intelligence artificielle](#)
- [La section dédiée à l'IA dans l'intranet État « Systèmes d'information »](#)
- [Le centre de documentation](#)



¹⁰ Le présent document s'inspire d'initiatives internationales, notamment celles du Royaume-Uni (état au 29 septembre 2023 : <https://www.gov.uk/government/publications/guidance-to-civil-servants-on-use-of-generative-ai/guidance-to-civil-servants-on-use-of-generative-ai>) et de l'Australie (état au 22 novembre 2023 : <https://architecture.digital.gov.au/guidance-generative-ai>).

EN CAS DE QUESTIONS

- Pour toute question sur la sécurité de l'information et la protection des données : [le RSI \(Responsable de la Sécurité de l'Information\) de la DOSI de votre département.](#)
- Pour toute question sur le support informatique : **le 88888.**
- Pour toute question d'ordre juridique : **la direction juridique de votre organisation.**
- Pour toute question concernant un cas d'usage et en cas de doute : **votre hiérarchie.**



CAS D'USAGE

EXEMPLES (GÉNÉRAUX) D'UTILISATION APPROPRIÉE

Exemple 1 : Utilisation de l'IA générative pour de la recherche d'informations

L'IA générative peut être utilisée pour rassembler des informations de base sur un sujet lié à votre domaine d'action. Par exemple, comprendre comment les émissions de gaz à effet de serre d'un pays sont mesurées. L'IA générative fournit une vue d'ensemble rapide de ce sujet, mais il est crucial de vérifier ces informations auprès d'autres sources si le sujet n'est pas de votre expertise.

Pour ces utilisations de l'IA générative, considérez les trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Assurez-vous que votre question ne révèle pas d'intérêt politique spécifique, non public ou des intentions de l'administration. Comprendre comment un pays mesure les émissions de gaz à effet de serre peut vous être utile sans révéler d'intérêt politique spécifique.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Vérifiez toujours les faits fournis par l'IA générative auprès de sources fiables qui peuvent être référencées/citées. Les outils conversationnels visent à reproduire les styles de communication humaine de manière très convaincante, mais ils peuvent présenter des informations fausses avec autorité et assurance. Aussi, leur résultat en ce qui concerne les méthodes de mesure d'émissions de gaz à effet de serre mérite-t-il d'être vérifié auprès de sources reconnues.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Considérez le contexte que l'outil pourrait avoir manqué. Ne vous fiez pas uniquement aux résultats de l'IA générative pour vous informer sur un sujet donné.

Exemple 2 : Utilisation de l'IA générative pour de la génération d'idées

L'IA générative peut être utilisée pour générer des idées. Par exemple, générer dix idées d'illustrations pour un article sur les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Assurez-vous que votre question ne révèle pas d'intérêt politique spécifique, non public ou des intentions de l'administration. Comprendre comment illustrer les émissions de gaz à effet de serre peut vous être utile sans révéler d'intérêt politique spécifique.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Les idées générées peuvent sembler créatives et pertinentes, mais elles peuvent aussi omettre des aspects importants ou refléter des biais de l'outil. Vérifiez la cohérence et la pertinence des idées par rapport au contexte.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : L'outil génère des idées de manière probabiliste, sans réelle compréhension du contexte. Les résultats peuvent donc manquer de profondeur ou d'originalité. Utilisez ces idées comme point de départ, mais ne vous y fiez pas aveuglément.



Exemple 3 : Résumé d'informations ou synthèse de rapports publics

L'IA générative peut être utilisée pour résumer des contenus accessibles au public, tels qu'un article universitaire, un article de presse pertinent sur un domaine politique ou un rapport.

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Vérifiez que la source à résumer est publique. En pratique, vous devrez également vérifier que le service numérique en ligne utilisant l'IA générative accepte un document de la longueur souhaitée.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Évaluez si le résumé est exact et complet, en comparaison avec une lecture rapide ou approfondie du document.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Considérez le contexte que l'outil d'IA ne peut pas prendre en compte. Le résumé reflète-t-il le sentiment général de l'article ?

Exemple 4: Production d'une réponse à un email

Un service numérique en ligne utilisant l'IA générative peut aider à produire un premier jet de réponse à un email.

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Le mail auquel vous répondez ne fait pas partie du domaine public. N'intégrez pas le mail dans l'outil d'IA générative, mais utilisez le service pour générer une réponse-type que vous adapterez dans votre messagerie.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Assurez-vous que la réponse générée correspond à vos intentions sur la forme comme sur le fond.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Soyez attentive ou attentif au ton adopté dans le message généré.



Exemple 5: Traduction d'un texte

Des services numériques en ligne utilisant l'IA tels que Google Translate, DeepL ou Systran peuvent être utilisés pour traduire des textes.

Lorsque vous utilisez l'IA générative de cette manière, tenez compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Assurez-vous que le texte à traduire est public. Si le texte n'est pas public ou contient des informations non-publiques, vous ne pouvez pas le traduire tel quel. Notez que l'État de Genève dispose de licences pour un outil de traduction répondant à des exigences plus élevées en matière de protection des données. Si vous en avez le besoin, adressez cette demande à votre hiérarchie.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Soyez conscient des potentielles erreurs de traduction. Pour les textes qui seront partagés, indiquez qu'ils ont été traduits automatiquement par tel outil. Envisagez une relecture par un locuteur bilingue ou une traductrice ou à un traducteur professionnel-le si nécessaire.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Restez attentive ou attentif aux erreurs de contexte ou aux biais non-présents dans le texte d'origine, par exemple « a doctor = un médecin », alors que le texte original ne précise pas le genre du médecin, ou que le titre 'Doctor' s'applique souvent à une personne titulaire de n'importe quel doctorat, et non pas seulement en médecine.

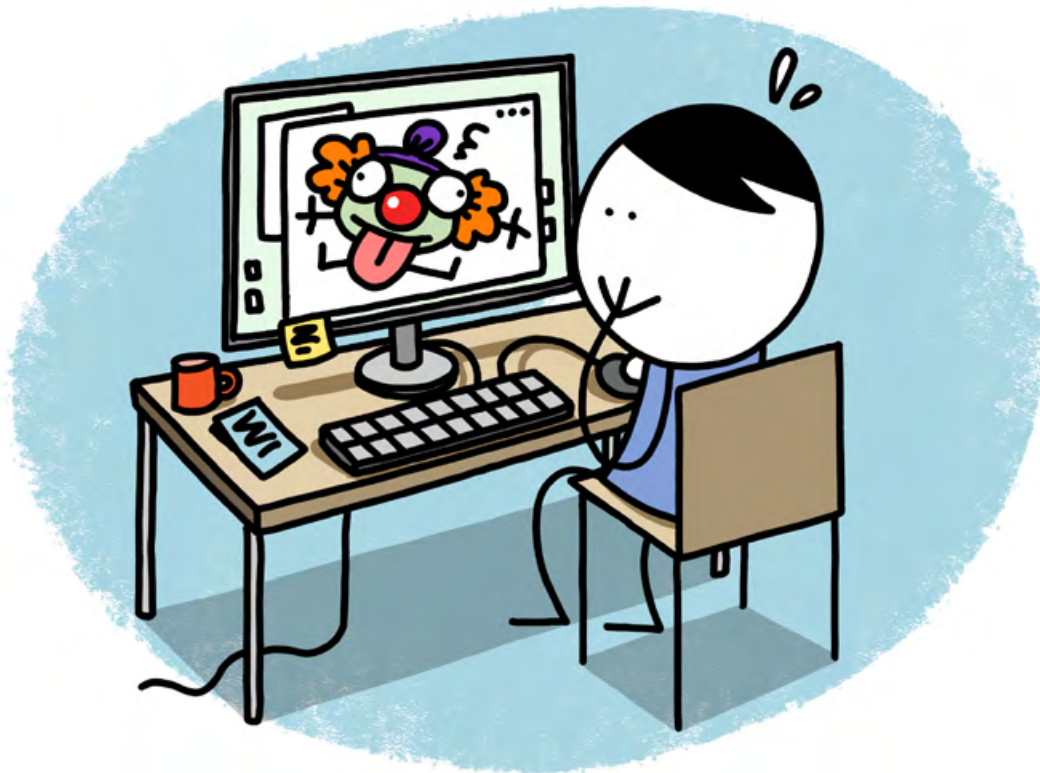


Exemple 6 : Création d'images d'illustration pour un rapport ou une présentation

Des services tels que MidJourney ou DALL-E peuvent générer des images à partir de textes.

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Vérifiez que le texte utilisé pour générer l'image peut être communiqué publiquement et ne révèle pas d'intentions non publiques de l'État.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Évaluez si l'image générée contient des biais. Rendez explicite le fait que cette image est générée par une IA générative. Évitez les images photo-réalistes qui pourraient induire en erreur.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Ces IA génératives sont entraînées sur un vaste corpus d'images. Évaluez si l'utilisation de ces images est autorisée par le droit d'auteur et par les conditions générales de ce service.



Exemple 7 : Fusion de deux images

Un service numérique en ligne utilisant l'IA générative tel que MidJourney permet de fusionner deux images (« blender »).

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Assurez-vous que les images à fusionner sont publiques et ne contiennent pas d'informations confidentielles.
- Comment les réponses de l'IA générative peuvent induire en erreur : Évaluez si la nouvelle image créée peut induire en erreur ou porter atteinte à une personne ou une organisation.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Soyez consciente ou conscient que l'IA générative peut transformer significativement les éléments des images, par exemple un objet, une personne, un lieu. Elle peut également introduire des gestes ou des symboles qui pourraient être offensants ou inappropriés pour certaines personnes ou groupes de personnes.

EXEMPLES SPÉCIFIQUES (SPÉCIALISÉS) D'UTILISATION APPROPRIÉE

Exemple (spécialisé) 1 : Développement de code

Un développeur *front-end* ou *full stack* peut utiliser un service d'IA générative pour créer une interface *front-end* pour un site web public. Ce service permet d'accélérer la conception du site web et d'accéder à des fonctions de codage dont le développeur n'a peut-être pas connaissance. Il est également possible de générer du code, par exemple en VBA pour un fichier Excel.

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Assurez-vous de ne pas fournir des informations sensibles sur votre code ou votre système qui ne devraient pas être publiques, y compris le niveau de sécurité de votre application.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Vérifiez soigneusement les résultats pour vous assurer qu'ils correspondent à vos besoins et ne créent pas de failles de sécurité ou exposent à un virus. Gardez à l'esprit que le code généré peut être peu optimal et introduire des erreurs subtiles difficiles à identifier et corriger.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Évaluez si le code généré est la meilleure réponse possible à votre question et s'il intègre les dernières fonctionnalités disponibles.

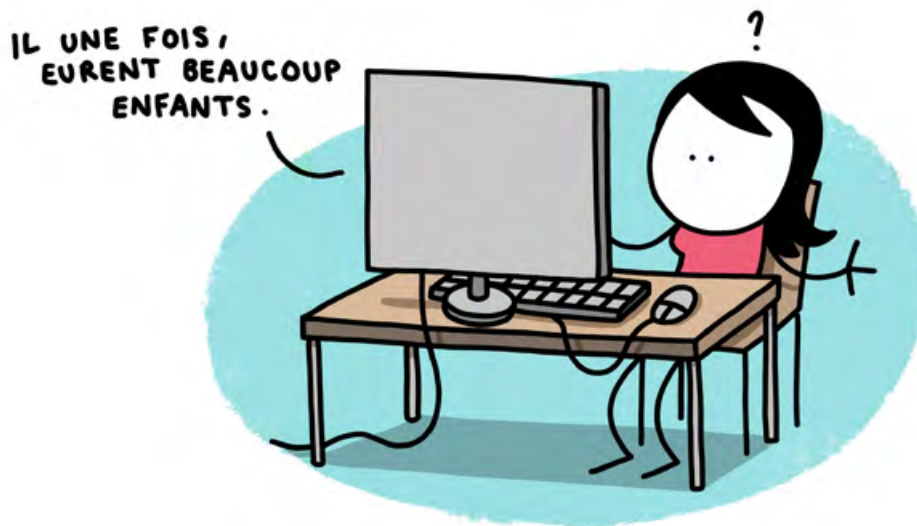


Exemple (spécialisé) 2 : Analyse de données

Les spécialistes des données et de l'apprentissage automatique peuvent utiliser les services numériques en ligne utilisant l'IA générative ou une combinaison de ces services pour explorer des données et pour analyser de grandes quantités d'informations textuelles, dans le but de détecter des anomalies, des modèles et des corrélations.

Dans ce cas d'utilisation, il faut tenir compte des trois « comment » :

- Comment votre question est utilisée par le système : Assurez-vous que les informations saisies sont publiques. Si elles ne le sont pas, elles doivent être traitées uniquement par des outils d'analyse de données mis à disposition par l'Etat.
- Comment les réponses de services numériques utilisant l'IA peuvent induire en erreur : Effectuez des vérifications de plausibilité sur les analyses fournies par l'IA.
- Comment le service numérique utilisant l'IA fonctionne : Évaluez si les données fournies par l'IA racontent toute l'histoire ou s'il manque des éléments clés.



EXEMPLES D'UTILISATION INAPPROPRIÉE

Exemple 1 : Rédaction d'un document contenant des informations non-publiques, internes ou confidentielles – par exemple, un communiqué de presse ou un discours comprenant des annonces politiques

L'IA générative a la capacité de produire des documents écrits dans différents styles et formats. Il est techniquement possible, pour l'un de ces outils, de rédiger un document, un discours, une synthèse concernant une modification d'une position politique existante. L'utilisation d'outils accessibles au public tels que ChatGPT ou Gemini pour rédiger des documents avec des informations non-publiques, internes ou confidentielles, tels que des communiqués de presse ou des discours politiques, n'est pas appropriée. Ces outils pourraient révéler des intentions ou des positions politiques qui ne sont pas encore publiques, car la nouvelle position politique devrait d'abord être saisie dans l'outil, ce qui irait à l'encontre du principe selon lequel il ne faut pas saisir de données sensibles.

L'examen du premier des trois « comment » montre pourquoi :

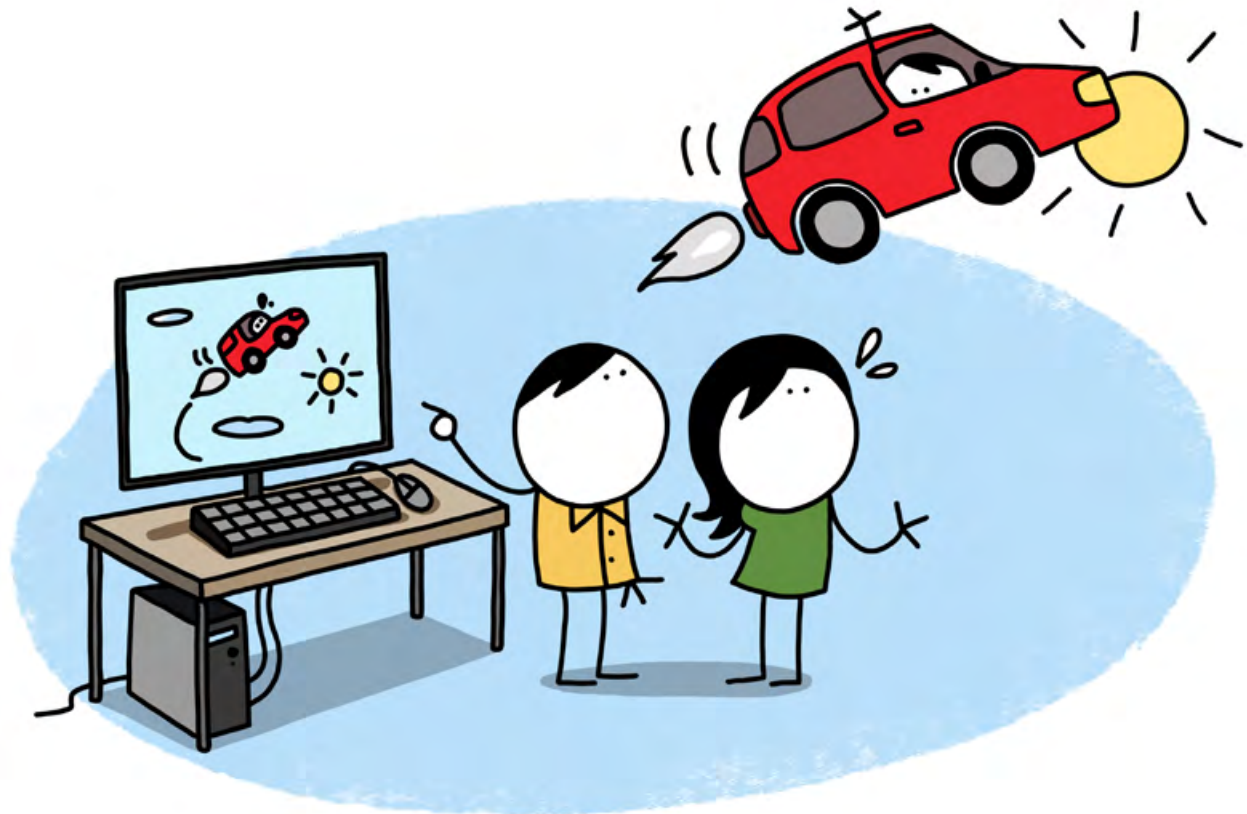
- Comment votre question est utilisée par le système : Les saisies d'informations dans l'outil d'IA générative nécessaires pour créer ce document révéleront les intentions de l'administration qui ne sont pas encore connues du public. Cela signifierait que des informations sensibles ont été divulguées. Vous ne devez pas utiliser l'IA générative dans ce cadre.

Exemple 2 : Analyse de données non-publiques / non-anonymisées

L'IA générative est capable d'effectuer certaines analyses numériques. Par conséquent, il serait techniquement possible d'utiliser un outil d'IA accessible au public pour analyser un ensemble de données non-anonymisées que vous souhaitez présenter dans un document étatique. Il ne s'agit pas d'une utilisation appropriée d'un outil d'IA générative accessible au public, car cela pourrait compromettre la confidentialité des données.

L'examen du premier des trois « comment » montre pourquoi :

- Comment votre question est utilisée par le système : Les données non-publiques ou non-anonymisées ne doivent pas être saisies dans des outils d'IA générative publics, car cela pourrait violer le consentement et la confidentialité.



Liste des principales bases légales pertinentes :

⁵ La protection des données personnelles

Voir la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 [LIPAD ; RS-GE A 2 08] et son règlement d'application [RIPAD ; RS-GE A 2 08.01], les articles 21 et 21A de la constitution genevoise [Cst-GE ; RS-GE A 2 00] et l'article 13 de la Constitution fédérale [Cst. ; RS 101].

⁶ Le respect du secret de fonction

Voir l'article 9A de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, du 4 décembre 1997 [LPAC ; RS-GE B 5 05] et son règlement d'application [RPAC ; RS-GE B 5 05.01] ; l'article 124 de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 [LIP ; RS-GE C 1 10] et son règlement d'application [RStCE ; RS-GE B 5 10.04], l'article 24 de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 [LPol ; RS-GE F 1 05] et l'article 320 du Code pénal suisse [CP ; RS 311.0].

⁷ Le respect de l'intérêt de l'État

Voir l'article 20 RPAC et 20 RSTCE: les membres du personnel sont tenus au respect de l'intérêt de l'État et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice et l'article 21, lettre c RPAC: les membres du personnel se doivent, par leur attitude de justifier et de renforcer la considération et la confiance dont la fonction publique doit être l'objet.

⁸ **Les règles relatives à l'usage des systèmes d'information et de communication**, notamment concernant la sécurité de l'information et l'usage des ressources informatiques et de communication contenues dans les directives transversales y relatives et leurs annexes [EGE 09-02, EGE-10-06 à EGE-10-22].

